



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

La Poste

Question écrite n° 100213

Texte de la question

M. Michel Vauzelle attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur le mouvement de grève initié depuis le 7 octobre 2010 par les agents du centre de distribution du deuxième arrondissement de Marseille. Ces derniers protestent contre l'embauche d'intérimaires au détriment des emplois de postiers qualifiés. Ils se mobilisent également contre le manque de moyens qui mène à une déshumanisation et à une précarisation du service public, pour les agents comme pour les usagers qui sont nombreux à soutenir le mouvement. Le changement de statut de La Poste, désormais gérée comme une entreprise privée alors qu'elle remplit des missions cruciales de service public, mais aussi l'ouverture déséquilibrée à la concurrence, entraînent dans la plupart des cas des conséquences dramatiques. Plus de soixante-dix agents de La Poste ont ainsi tenté de se suicider en 2010, dix d'entre eux pour le seul département des Bouches-du-Rhône. Le 8 janvier 2011, un caissier de La Poste de Vitrolles s'est donné la mort. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il compte prendre afin de garantir à l'entreprise des moyens en emplois stables lui permettant d'effectuer ses missions de service public avec la qualité que de nombreux pays nous envient.

Texte de la réponse

Pour maintenir un haut niveau de qualité et garantir l'équilibre économique de l'activité courrier, La Poste se doit d'adapter et moderniser ses organisations. C'est une condition nécessaire au plein exercice et à la pérennité de ses missions de service public, avec le niveau de qualité et de performance qu'attendent les Français. Selon une méthode désormais appréhendée par la majorité des acteurs et déployée sur tous ses sites de distribution, La Poste conduit ces changements, à Marseille comme sur l'ensemble du territoire, en concertation avec le personnel et les partenaires sociaux. La Poste, entreprise responsable et citoyenne, n'a recours à l'embauche d'agents intérimaires qu'en de très rares cas. Aujourd'hui, plus de 97 % de l'effectif total de La Poste est employé en contrat stable, conformément au modèle social choisi et défendu par l'entreprise. Ce chiffre, en augmentation régulière depuis cinq ans, contredit de manière incontestable un supposé développement de la précarisation de l'emploi à La Poste. Ainsi, depuis 2007, ce sont plus de 35 000 postiers qui ont vu leur contrat passer d'une durée déterminée à une durée indéterminée ou d'un temps partiel imposé à un temps partiel librement choisi. Il en est de même dans le deuxième arrondissement de Marseille, où 100 % des agents du centre courrier sont des fonctionnaires ou des salariés en CDI. Un seul agent intérimaire y a été exceptionnellement employé pour remplacer un facteur titulaire malade. Après plus d'un mois de négociations quotidiennes, le travail a repris au centre courrier de Marseille 02 le 22 février au matin. Le changement de statut de La Poste ne modifie ni les ambitions de performance de l'entreprise ni les missions de service public que l'État lui a confiées. Ainsi, La Poste est tenue, de par ses missions sanctuarisées dans la loi, de distribuer le courrier qui lui est confié, six jours sur sept, sur l'ensemble du territoire. Tout en restant l'un des premiers recruteurs de France, La Poste, comme elle l'a toujours fait, adapte son organisation et son réseau aux évolutions de la société et des technologies. Ces adaptations lui ont permis d'atteindre ces dernières années un niveau de qualité de service jamais enregistré auparavant. Les trois dernières années ont ainsi été les

meilleures de l'histoire de La Poste pour la performance de la distribution de lettres prioritaires, avec plus de 83 % des courriers distribués dès le lendemain. Cette nécessité absolue pour l'entreprise de s'adapter, afin de préparer son avenir et de préserver l'emploi, peut alimenter des inquiétudes chez certains postiers, au même titre que les mutations que vit notre société. C'est pourquoi le respect, la considération et la santé au travail sont, à La Poste, une priorité de longue date, au cœœur de sa politique sociale et de conduite du changement. Celle-ci s'appuie en particulier sur un accompagnement personnalisé pour que celles et ceux qui vivent ces changements soient soutenus et accompagnés.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vauzelle](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (16^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100213

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Industrie, énergie et économie numérique

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 février 2011, page 1417

Réponse publiée le : 26 avril 2011, page 4305